



Laurent Grabet 15 mai 2025



La DGEJ est dans la tourmente. En mars, une supervision du service conduisait même à fermer le groupe Whatsapp interne de l'UEMS, un de ses services phare, pour éviter les fuites... Nos témoins ont refusé d'être photographiées même de dos. (Crédits photos: snl.lo/Chat GPT)

La parole se libère autour de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

 [Imprimer cet article](#)

Nous les appellerons Marie (Ma) et Rita* (Ri). Ces assistantes sociales pour la protection des mineurs (ASPM) cumulent plus de deux décennies d'activité au sein de la DGEJ, qu'elles ont fini par quitter de leur plein gré. Dans ce puissant service de l'Etat de Vaud, riche de 320 collaborateurs, elles ont vu défilé des centaines de dossiers et « tant de dysfonctionnements ! »*

Aujourd'hui, ces professionnelles s'affranchissent de leur secret de fonction, et ce faisant s'exposent à des sanctions judiciaires, « pour l'intérêt supérieur des enfants et que les choses changent enfin ! » Car cela fait des années que la DGEJ est régulièrement sous le feu de la critique au point que la tête de sa directrice Manon Schick est désormais réclamée par une association de parents (lire encadré ci-dessous). Ce fut le cas en 2018 lorsqu'un rapport de l'ex-juge fédéral Claude Rouiller révélait ses graves dysfonctionnements, lesquels avaient permis à un père d'abuser de ses 8 enfants des années durant. Ce scandale avait d'ailleurs valu à l'ex Service de protection de la jeunesse d'être rebaptisé DGEJ puis d'être repris en main en 2020 par Madame Schick, une journaliste de formation de 50 ans qui fut notamment avant cela directrice de la branche suisse d'Amnesty international. Ce fut le cas encore en mai lorsque nos collègues de 24heures signaient une enquête fouillée sur deux enfants de 5 et 7 ans, placés dans un foyer loin de leur mère enseignante, laquelle avait dénoncé de possibles abus sur eux. Et c'est encore

le cas actuellement dans l'affaire « Bénédicte », ce bébé enlevé à sa maman peu après sa naissance au CHUV en mai 2023 et qui vit aujourd'hui encore en foyer à l'incompréhension quasi générale. Le point par points selon nos « repenties ».

« SURCHARGE ET RAS-LE-BOL »

Ri : « À la DGEJ, beaucoup d'ASPM sont en charge de 70 à 80 "situations" contre une soixantaine officiellement et ne peuvent donc consacrer que deux heures par mois en moyenne. Il est où le respect de l'enfant là-dedans ? À l'interne, c'est vu comme "de l'abattage". » **Ma :** « Notre cahier des charges est irréalisable. Le respecter en allant voir régulièrement les familles est impossible. Chaque mois, on passe grand max 1h30 avec chacune. Il y a un gros tournus. Plus de la moitié de certaines équipes ont démissionné depuis 2023 ! » **Ri :** « Les RH connaissent mal notre quotidien. Ils en recrutent d'autres et ça recommence... La plupart des ASPM subissent comme en sidération, cherchent ailleurs ou serrent les dents car travailler dans ce service était un rêve. Ceux qui ont une formation d'éducateurs, plus orientés terrain, ne restent généralement pas longtemps. »

« MANQUE D'EXPÉRIENCE »

Ri : « À peine sortis de l'école, de jeunes ASPM se voient confier des situations délicates avec garde et droit de visite. Avant, il fallait avoir cinq ans d'expérience pour ça... » **Ma :** « La plupart des nouveaux sont mal armés pour affronter les réalités de terrain. Dans les cinq ans suivant leur embauche, ils sont censé suivre un CAS ou un DAS mais très peu le font. Alors ils se protègent au lieu d'admettre qu'ils ne sont pas à la hauteur. » **Ri :** « Les enfants devaient être vus à l'extérieur pas seulement au domicile du parent gardien. C'est primordial pour avoir une vue juste de la situation mais pourtant loin d'être systématique. Et lorsqu'il y a un dossier pénal, il n'y a pas d'obligation d'aller le consulter pour se faire une meilleure idée de la dangerosité réelle du parent concerné ! »

« PROTÉGER LE SERVICE »

Ri : « La protection du service et fermer les dossiers sont les priorités et "ne pas faire de vagues" le mot d'ordre. "Elle est super, elle a rendu son rapport en deux mois", c'est ça LE critère. Il faut éradiquer la liste d'attente et ne pas "remuer la merde" pour éviter d'avoir encore plus de problèmes... En réunion, on parle souvent plus des conditions de travail que des enfants. Les hiérarchies font mine de s'intéresser mais ne se privent pas de réprimander. En réalité, on est seuls et pas soutenus. » **Ma :** « Depuis l'arrivée de Mme Schick, l'accent a été mis sur tous les aspects administratifs, comme le journal de bord interne. Un moyen chronophage de dire : "on a fait notre travail !" Moi, je préfère consacrer ce temps aux enfants... Deux collègues qui privilégiaient justement le terrain se sont même fait licencier ! » **Ri :** « Quand on arrive, on vous briefe sur l'importance de se plier à la hiérarchie ».

« MANQUE D'EMPATHIE »

Ri : « Autant parmi les ASPM que parmi les juges de paix, chargés de juger ces affaires, il y a une mise à distance, peu voire pas d'empathie et parfois même un certain "je m'en foutisme"... Si ces personnes étaient privées de leurs propres enfants, elles verraient les choses autrement ! » **Ma :** « Pourtant, se mettre dans la réalité de l'autre puis être capable d'en sortir est une qualité indispensable pour bien gérer ce type de situations ces dossiers ! Il faut être capable

de remettre en cause son postulat de départ plutôt que de chercher par tous les moyens à le confirmer... »

« PARTIS PRIS PRO-MÈRES » ET « VICTIMISATION »

Ri : « Les ASPM sont trop souvent pro-mères. Et le “parents visiteur”, qui est généralement le père, n’est souvent pas consulté. Et s’il est accusé du pire à tort et innocenté, ce n’est pas pour autant qu’il peut revoir ses enfants. Et le “parent gardien”, en général la mère, n’est quasiment jamais condamné pour diffamation. Nombre de mères se sont convaincues qu’elles étaient victimes. Certaines surfent stratégiquement sur l’air du temps “mee too” et la hausse des féminicides. Un jour, on ne croira plus les véritables victimes ! » **Ma :** « Je suis atterrée par les dérives pseudo féministes de ces dernières années. Si une mère accuse le père de violences ou, et c’est là l’arme fatale, d’abus sexuels, c’est parole d’évangile et la machine se met en branle. Si un père dit la même chose, c’est un pervers narcissique manipulateur. On oublie que la violence est d’abord exercée psychologiquement et que les femmes ne sont pas les seules à en être victimes. » **Ri :** « La grande tendance est d’accuser l’autre d’être pervers narcissique ou de violences psychologiques. En réalité, les véritables victimes de telles violences n’ont plus l’énergie psychique d’accabler l’autre parent... Bien sûr qu’il y a des pères violents mais il n’y a de loin pas que ça ! Certaines mères veulent effacer le père de la vie du gamin. » **Ma :** « C’est une violence énorme faite à l’enfant, qui reste le plus souvent impunie, mais pas sans conséquences sur la suite de sa vie... »

« PÈRES MALTRAITÉS »

Ri : « Bien souvent, le père ne sera pas entendu au même niveau que la mère. Le temps joue en sa défaveur. S’il a le malheur de s’énervé face à l’injustice, cela renforce le préjugé qu’il est le problème. Les expertises pédopsychiatriques sont souvent biaisées car basées sur le postulat que le père est dangereux. L’obligation de tout tenter pour rétablir une relation père-enfant apaisée est rarement respectée. Et au final, on attend benoîtement que l’enfant se sentent près à revoir père. Or, c’est si facile, mais si destructeur, pour le parent-gardien de conditionner qui en a la garde de conditionner son enfant... » **Ma :** « Si la mère-gardienne n’amène pas son enfant au “Point Rencontre”, elle n’est pas sanctionnée. Si le père ne vient pas, il y a suspension de ses visites ! On ne lui pardonne rien. C’est deux poids, deux mesures. »

« JUSTICE SUIVEUSE »

Ri : « La justice suit les rapports de la DGEJ dans 99% des cas. Les juges font pleine confiance aux professionnels et ont peur de pas donner suite à leurs propositions ». **Ma :** « Les collègues sont peu formés sur la systémie familiale ou aux techniques d’entretien. Cette lacune, couplée aux a priori de genre, débouche sur des rapports biaisés que la justice croit de bonne foi et professionnels... »

« SORTIR DE L’ENTRE-SOI »

Ma : « Début 2024, une pétition de parents demandant qu’un organe de contrôle et de surveillance indépendant disposant d’un pouvoir de sanction soit mis sur pieds, a été envoyé au Grand Conseil. Ce texte demandait aussi que tous les entretiens entre les familles impliquée et la DGEJ soient enregistrés. Cela se fait dans d’autres pays et cela s’impose chez nous aujourd’hui pour s’extirper enfin de cet entre-soi et de cette omerta parfois criminels ! Et sans vrai contre-pouvoir, on y arrivera pas » **Ri :** « Un double regard sur ces situations conflictuelles manque cruellement. »

« ALIÉNATION PARENTALE CONTROVERSÉE »

Ri : Ce concept de syndrome d'« aliénation parentale » (*ndlr : qui pour faire simple indique qu'un parent manipulateur monte son enfant contre l'autre parent*), nous n'avons pas le droit de l'utiliser car nous ne sommes pas médecins. Mais en pratique, nous le faisons souvent entre nous. » **Ma :** « Ce concept est qualifié de "controversé" dans certains pays mais pas dans d'autres. À la DGEJ, on se borne à parler de "très grave conflit de loyauté", "d'emprise" ou "d'instrumentalisation" même si le Grand Conseil vaudois a admis l'aliénation parentale en mai 2024.»

« UNE DIRECTRICE LOINTAINE »

Ri : « On voit très peu Madame Schick. Elle n'est pas très proche de ses équipes. Elle parle bien mais c'est lisse. Il n'y a aucun émotionnel... Lorsqu'un article de presse met en cause le service, on reçoit un email disant en substance que ce sont les risques du métier et qu'elle nous maintient sa confiance. Son prédécesseur Frédéric Vuissot se mouillait pour la protection des enfants. Il reste d'ailleurs très impliqué et toujours à l'écoute. » **Ma :** « En passant de SPJ à DGEJ, on est passé de sourd à malentendant... »

« ATTENTE BEAUCOUP TROP LONGUE »

Ri : « À la DGEJ, la plupart des dossiers sensibles mettent six à douze mois avant de pouvoir être traités tant la liste d'attente est longue et en attendant le père ne voit pas son enfant. Il faudrait faire rapidement une première lecture de situation pour voir s'il y a possibilité de rétablir contact entre l'enfant et le parents non gardien. **Ma :** « Et dans les structures proposant des visites médiatisées entre le parent-visiteur et son enfant, et/ou dans le cadre d'un travail autour de la coparentalité, telles que les Boréales ou Point Rencontre, l'attente est parfois d'une année ! J'ai vu des mères détentrices du droit de garde, elles-mêmes, désemparées par ces lenteurs, ce qui laisse présager ce qu'il en est pour les pères.»

« DES DÉGÂTS SUR DES GÉNÉRATIONS ! »

Ri : « Ces situations de souffrances profondes font des dégâts sur plusieurs générations ! La DGEJ, ça n'a pas toujours été ça. Tout est en train de se nécroser là-bas. Les pères sont à bout. On a l'impression qu'il faudra un nouveau gros drame pour tout remettre à plat ! » **Ma :** « Un enfant a droit à ses deux parents. Notre canton bafoue la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU qui souligne pourtant cette évidence ! »

*Prénoms d'emprunt

« La DGEJ ne travaille que dans l'intérêt supérieur de l'enfant »

Contactée, Manon Schick, directrice générale de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), a mandaté sa responsable communication Elodie Masson, pour nous répondre par écrit:

« L'augmentation du nombre de situations suivies par la DGEJ a débouché en 2023 sur la création d'un cinquième Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM). Depuis, chaque ASPM à 100 % gère un peu plus d'une soixantaine de situations, ce qui est conforme à la loi sur la protection des mineurs. Le travail d'ASPM est exigeant et nécessite une formation supérieure, des compétences pointues et une personnalité adaptée. Le recrutement rigoureux y veille. Le turn-over des ASPM est une réalité, laquelle touche d'ailleurs tout le secteur social. Les recommandations de la DGEJ ainsi que les décisions de justice sont toujours prises dans

l'intérêt supérieur de l'enfant. L'objectif est de trouver des solutions constructives, en collaboration avec les familles lorsque cela est possible. Les chiffres 2024 montrent que 88% des 8'600 enfants suivis par la DGEJ bénéficient d'un encadrement socio-éducatif avec la collaboration active des parents. Le placement hors du milieu familial, en foyer ou en famille d'accueil, est une solution de dernier recours qui concernait seulement 12 % des situations cette année-là (ndlr : soit un peu plus de 1000). La DGEJ n'a aucun parti pris pour l'un ou l'autre des parents. Elle ne travaille que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et est guidée par l'équité de traitement. La DGEJ et l'Ordre judiciaire vaudois ont mis sur pied en 2023 un projet pilote de consensus parental visant à aider les couples à se séparer dans le respect des droits et besoins de leurs enfants. » De son côté, la délégation syndicale du personnel de la DGEJ souligne que les propos de nos témoins-repenties « ne reflètent ni la réalité du terrain, ni les pratiques professionnelles en vigueur, ni l'engagement quotidien des équipes ».

Une association de parents réclame la tête de la cheffe de la DGEJ

Après le tsunami de 2018, qui avait vu l'ex Service de protection de la jeunesse (SPJ) être poussé de se réformer en profondeur par le rapport accablant de l'ex-juge fédéral Claude Rouiller, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) semble entrer à nouveau une période de tourmente. Le 28 avril dernier, le « Mouvement Parents Enfants Jeunesse » (MPEJ) écrivait en effet au Grand Conseil pour demander la démission de Manon Schick, actuelle numéro 1 de la DGEJ. Dans la foulée, le 14 mai, ce mouvement militant convoquait la Presse pour rendre public son projet du côté de la Tour-de-Peilz. Et ce avec quatre témoignages à l'appui dont un, très remarqué émanant d'un certain « Maxime » (pseudonyme), un autre ancien de la DGEJ. Son témoignage enregistré et dont la voix a été modifiée artificiellement corroborait sur plusieurs points celui de nos deux témoins.



Le « Mouvement Parents Enfants Jeunesse » (MPEJ), représenté ici par Me Benoit Sansonnens, avocat fribourgeois, et Julien Dura, président fondateur, a convoqué la presse le 14 mai.

Notons que cette conférence de presse devait à la base se tenir le 12 mai à la salle des Combes d'Epalinges, mais que le syndic local avait annulé cet engagement dix jours avant l'échéance convenue de longue date. Julien Dura, président fondateur du MPEJ, croit deviner dans ce retournement de dernière minute « le résultat de pressions du Département vaudois de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité ». « Cette annulation amène en tous cas à se demander si la liberté d'opinion, de réunion et d'expression est encore respectée dans le canton de Vaud », s'est insurgé de son côté Me Benoit Sansonnens, avocat fribourgeois bien connu sur ces questions et membre du MPEJ. Lequel estime aussi que nombre de rapports de la DGEJ souffrent de « biais féministe largement situés à gauche ».

Et l'activiste Julien Dura de préciser sur le fond de sa démarche, en distribuant le dossier de 17 pages étayant sa demande: « Il ne s'agit pas de faire tomber Madame Schick pour le plaisir, mais ses cinq années à la tête de la DGEJ ont largement démontré qu'elle n'avait ni les épaules ni même tout simplement la formation de base pour espérer réussir à réformer cette institution en profondeur tel que le préconisait le rapport Rouiller. Elle ne maîtrise pas les réalités de terrain et administratives de ses collaborateurs. Et au final, l'impact des manquements de la DGEJ sur les enfants et leurs parents est bien souvent terrible sur le plan humain mais aussi sociétal d'autant que Justice de paix, tribunaux d'arrondissement et tribunal cantonal ont une fâcheuse tendance à suivre leurs rapports sans recul même lorsqu'ils sont biaisés ! »

Cette figure romande de la cause paternelle, semblant donc disposer désormais de taupes à l'intérieur de la DGEJ, déplore que la pétition lancée par son ONG pour instaurer un organe indépendant de contrôle et de surveillance disposant d'un pouvoir de sanction de ce service, employant 320 fonctionnaires, ait été finalement classée par le Grand Conseil. C'était le 1^{er} avril dernier à une heure « tardive » peu susceptible il est vrai d'encourager les longs débats... « De telles instances de surveillance existent pourtant ailleurs comme au Canada où il existe aussi un tribunal de la famille dédié à ces affaires », peste Julien Dura.

Reste à voir si le nouveau changement radical que réclame son organisation sera cette fois entendu. La chose semble assez peu probable mais les activistes avouent à demi-mot qu'ils tablent plutôt sur un effet d'annonce susceptible de mettre le sujet sur la place publique et de ré-enclencher le débat.

La cour des comptes réalise actuellement un audit de suivi de la DGEJ, laquelle a bénéficié l'été passé d'une enveloppe de 80 millions de francs sur quatre ans afin de pouvoir mieux gérer l'augmentation et la complexification des dossiers dont elle a la charge. Notons aussi qu'à la demande de la commission des affaires sociales du Grand Conseil vaudois, « un nouvel état des lieux sur l'action de la DGEJ, ainsi qu'un rapport sur le nombre et la gestion des cas limites » sera réalisé. À ce stade, Madame Schick et ses collaborateurs « bénéficient de l'entière confiance » du Département vaudois de la Jeunesse, lequel l'a fait savoir aux médias sans vouloir entrer dans plus de détails.